



**MAROC – MESURES ANTIDUMPING VISANT CERTAINS PRODUITS
EN ACIER LAMINÉS À CHAUD EN PROVENANCE DE TURQUIE**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 10 décembre 2019 et adressée par la Présidente de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

Je me réfère à la lettre du Président de l'Organe d'appel datée du 15 janvier 2019, qui exposait les raisons pour lesquelles l'Organe d'appel ne serait pas en mesure de distribuer son rapport concernant la présente procédure dans le délai prévu à l'article 17:5 du Mémoire d'accord. Nous pouvons maintenant vous informer que nous comptons distribuer le rapport de l'Organe d'appel concernant le présent appel le mardi 10 décembre 2019.
